



ONCOLOGIE
LIBÉRALE
D'ALSACE

8 rue Adolphe Seyboth
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 66 48 34
Fax. 03 88 66 90 42

www.oncolia.org
oncolia.secretariat@3c-oncolia.fr
Centre de Coordination
en Cancérologie (3C)

CHARTRE DE L'ASSOCIATION

Je soussigné(e)

certifie avoir pris
connaissance du contenu de
la charte du 3C ONCOLIA et
m'engage à la respecter.

Signature :

(exemplaire à nous renvoyer
approuvé et signé)

ONCOLIA CENTRE DE COORDINATION EN CANCEROLOGIE

L'association ONCOLIA est un Centre de Coordination en Cancérologie (3C) qui a pour but d'apporter aux patients une égalité de chances dans le traitement du cancer.

ONCOLIA regroupe et fédère au sein de son 3C tous les acteurs de santé impliqués dans la prise en charge des malades du cancer dans le but de favoriser la communication, les échanges, la prise en charge et l'aide aux patients.

Le 3C ONCOLIA est organisé en Unités de Concertation Pluridisciplinaire en Oncologie (RCPO) par spécialité d'organe ou groupe de spécialités. Les UCPO organisent des Réunions de Concertation Pluridisciplinaire en Oncologie (RCPO) selon un calendrier régulier. Le Dossier médical du patient est présenté et discuté lors de ces RCPO. Une orientation diagnostique et thérapeutique est arrêtée : **la décision pluridisciplinaire.**

Tous les acteurs d'ONCOLIA sont égaux :

1. vis-à-vis de la prise de responsabilité dans la prise en charge du patient
2. au sein de l'association

Chaque membre d'ONCOLIA peut participer à une ou plusieurs UCPO.

L'appartenance à ONCOLIA donne lieu au versement d'une cotisation annuelle donnant droit à l'utilisation des outils mis à disposition par ONCOLIA pour les professionnels de santé.

Les adhérents à ONCOLIA s'engagent :

1. A respecter le libre choix du patient, quant à son lieu de prise en charge et de ses médecins,
2. A respecter les règles déontologiques et l'indépendance professionnelle des intervenants,
3. A participer activement aux Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCPO) et à la vie des UCPO,
4. A participer à l'élaboration des référentiels,
5. A respecter les référentiels de bonnes pratiques retenus ou élaborés par l'ensemble des membres d'une UCPO. Si un malade ne peut être traité directement à l'aide de ces référentiels, à présenter systématiquement le dossier en RCPO,
6. A enregistrer systématiquement tous les patients le consultant pour un cancer, quelque soit le lieu de consultation. Pour ce faire, ONCOLIA mettra à la disposition des membres du réseau les outils nécessaires à ces enregistrements,
7. A présenter les dossiers des patients le plus rapidement possible
8. A mentionner dans le dossier médical du patient l'orientation diagnostique et / ou thérapeutique retenues lors des RCPO,
9. A remettre au patient et/ou à ses correspondants médicaux les orientations diagnostiques et/ou thérapeutiques retenues lors des RCPO,
10. A informer le patient et ses correspondants médicaux de l'existence du réseau par les moyens d'information mis à disposition par ONCOLIA.

Les membres d'ONCOLIA acceptent le principe d'une auto-évaluation de leurs pratiques en Cancérologie.

Les membres d'ONCOLIA s'engagent à répondre à tout questionnaire impliquant le fonctionnement et l'organisation d'ONCOLIA.